

OBJECTIF PASSIF : plus vite et plus loin avec le CAUE 22

Les contraintes environnementales et énergétiques nous obligent, peu à peu, à revoir la façon de construire, on voit ainsi, sur notre territoire, pousser de nouvelles formes d'habitat moins "énergivores". Les plus performantes de ces maisons sont appelées « passives » quand elles n'utilisent quasiment aucune énergie pour se chauffer.

C'est une technique mise au point et développée par nos voisins allemands mais aussi autrichiens, suisses, belges... Le principe en est simple puisqu'il s'agit de fabriquer avant tout une enveloppe très isolante, sans courant d'air puis de recycler, grâce à une ventilation double flux, les calories qu'on y a piégées.

Ces calories sont principalement produites par les différents matériels en marche dans la maison (luminaires, ordinateurs, cuisine...) mais aussi par les habitants eux-mêmes (100 watts pour un adulte) et enfin par les apports solaires, c'est-à-dire la chaleur produite par le soleil lorsqu'il tape sur les vitrages. L'ensemble du dispositif garantit dans la maison une température aux alentours de 20° tout au long de l'année, quelle que soit la température extérieure.

Depuis 2006, le CAUE des Côtes d'Armor accompagne les particuliers, et les collectivités ainsi que les professionnels (architectes, artisans, entreprises) dans cette démarche exigeante et les soutient dans leurs projets de constructions thermiquement performantes.

Nous avons constaté lors de voyages d'études, que dans les pays où le passif est en pointe, cela n'a pu se faire qu'en modifiant bien sûr les techniques de construction, mais surtout en changeant radicalement les méthodes de travail et les rapports professionnels entre architectes, entreprises, artisans et bureaux d'études constitués en « un réseau pionnier ».

À partir de 2011, Christophe GAUFFENY, architecte nouvellement recruté, aura pour mission de développer ces nouvelles approches et de lancer cette synergie entre les acteurs du bâtiment les plus motivés.

Quelques maisons passives sont déjà habitées et on dénombre une vingtaine de projets en étude.

Un calcul thermique précis, ainsi qu'un test d'infiltrométrie sont nécessaires à la bonne fabrication de la maison, c'est ensuite l'association de « La maison passive France »* qui après une analyse fine des modes constructifs et une vérification des calculs thermiques labellisera (ou non) la construction « maison passive » sur le modèle du « passivhaus » de nos voisins allemands.

Cette labellisation ne donne hélas à ce jour droit à aucun financement bonifié, ceux-ci étant réservés au label BBC moins exigeant.

Convaincu qu'il nous fallait "aller plus vite et plus loin", le CAUE 22 a décidé, en partenariat avec le Conseil général, de soutenir désormais ces opérations en prenant en charge une partie des frais de labellisation, un encouragement bien venu pour le particulier: le coût de construction de ces maisons étant légèrement plus élevé que pour une maison conventionnelle.

* www.lamaisonpassive.fr